

CONSEIL COMMUNAL DU 29 juin 2020

Question orale du conseiller Luc JORIS (PTB) .

Concerne : **Inégalités sociales et fracture numérique**

« Joseph, 68 ans, vit seul dans sa vieille petite maison. Il n'a jamais mis les doigts sur un clavier d'ordinateur et doit se résoudre à faire appel à son fils pour faire ses paiements, par virement bancaire »

« Colette, isolée avec deux enfants à charge, ne peut nouer les deux bouts en fin de mois. Elle est dans l'incapacité de supporter les coûts de téléphonie et d'internet. Elle gère sa situation en surveillant chaque jour le fonds de son porte-monnaie. »

« Robert, 62 ans, est handicapé visuel : il est incapable de lire les écrans des terminaux bancontact. Il se résout à déposer ses virements papier chez Be-Post, dont coût 1 euro par opération ».

On pourrait multiplier les exemples qui mettent en lumière la fracture numérique qui conduit à une perte d'autonomie de nombreux citoyens.

Mais il faut constater, que chez nous, en Belgique, cette fracture s'aggrave. Les instruments de paiement électronique ont la cote. Encore plus dans la foulée de la crise sanitaire que nous traversons.

Une preuve parmi d'autres.

Commentant le tout nouveau partenariat BELFIUS- PROXIMUS, le patron affirme : « notre banque soutiendra l'évolution vers une société sans argent liquide »... « la crise a permis d'accélérer de façon incroyable l'adoption du digital. Ses usages ont évolué en quelques mois là où ils auraient pris des années. »

Pourtant, des milliers de citoyens ne peuvent se séparer des paiements en espèces car ceux-ci leur permettent de mieux gérer leurs dépenses qu'avec des cartes de débit. D'autant qu'il faut attendre les extraits de compte rendus de moins en moins disponibles par les banques.

Tout cela sans occulter les graves atteintes à notre liberté que constituerait l'absence de cash.

Nous le répétons : la fracture numérique accroît les inégalités sociales. Mais, en plus, elle en génère de nouvelles.

L'adresse mail est devenue plus indispensable aux citoyens que leur adresse postale. Or, ils sont très nombreux à ne pas disposer d'adresse électronique et ce, pour de multiples raisons.

Que faire pour résorber cette fracture grandissante ?

Tous les niveaux de pouvoir sont concernés.

Mais, on peut et doit agir sur le plan local.

Mes questions :

- Que fait la Ville de Verviers pour stopper la disparition progressive des self-banking sur son territoire ?
- Que fait la Ville de Verviers pour accompagner les personnes âgées, handicapées ou précarisées en perte d'autonomie financière liée à la fracture numérique ?
- Les services de la Ville et du CPAS sont-ils tous aisément accessibles sans que les citoyens disposent d'une adresse électronique ?

Luc JORIS.